

Barèmes des subventions pour les mobilités "outgoing"

Ces subventions forfaitaires servent à couvrir les dépenses de voyage du lieu de résidence au lieu de stage et retour ainsi que les dépenses personnelles des stagiaires, telles que l'hébergement, les repas, etc.

Les stagiaires sont responsables de la gestion de leur subvention. Aucun supplément ou augmentation de ces contributions ne peut être pris en compte par la DGEP.

Voyage	forfait	CHF 400.00		
---------------	---------	------------	--	--

Séjour	Destination	1er au 14e jours (CHF)	15e au 60e jour (CHF)	61e au 360e jour (CHF)
	Suisse, Royaume-Uni, hors EU	91	63	46
	Danemark	87	61	43
	Pays-Bas, Suède	84	60	42
	France, Irlande, Islande	81	57	41
	Chypre, Finlande, Luxembourg	77	53	38
	Autriche, Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Italie	74	52	37
	Grèce, Hongrie, Liechtenstein, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie	71	50	36
	Allemagne, Espagne, Lituanie, Malte, Macédoine du Nord, Serbie, Slovaquie	68	48	35
	Portugal	64	45	32
	Estonie, Croatie, Lituanie, Slovénie	58	41	30

Exemple de calcul : Pour un stage de 135 jours au Royaume-Uni : 400.00 CHF de voyage + le séjour (14 jours à 91.00 CHF + 46 jours à 63.00 CHF + 75 jours à 46.00 CHF), = 8'022.CHF

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif (décembre 2020). Seuls les montants stipulés sur le contrat de subvention de mobilité font foi.